

# INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

SAINT-BRIEUC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE  
Déposé le 27/12/2019  
à distribuer avant le 31/12/2019

Numéro 71  
Décembre 2019

Retrouvez toute l'actualité de l'Union Départementale FO 22 sur le site [www.fo22.fr](http://www.fo22.fr) et sur facebook [Cgt-Force ouvrière 22](#)

**SOMMAIRE :** • Éditorial, p.2 • XXIVème Congrès de l'Union Départemental des Côtes d'Armor, p.4 • Cahier spécial Retraites, p.7 • La vie de l'U.D., p.15 • A noter et à retenir, p.16.



## L'Union Départementale FO 22 appelle à construire la Grève illimitée jusqu'à satisfaction des revendications !

**Editorial**, par **Éric LE COURTOIS** (Secrétaire Général de l'U.D. FO 22)

**D**epuis le mois de juin, nous expliquons d'Assemblées Générales en Assemblées Générales que le projet Macron Delevoye sur les retraites à point est totalement nocif pour les salariés de tous les secteurs, privé et public. Comme vous le savez, mes camarades, il n'y a pas eu de négociation mais des rencontres, dites de concertations, où le gouvernement ne négocie pas et reste droit dans ses bottes, à savoir marchandiser tous les fruits des

conquêtes sociales issus des luttes et des préconisations du Conseil National de la Résistance.

Nous nous félicitons, que notre Confédération inscrive son action dans le syndicalisme historique de la vieille CGT de la Charte d'Amiens et ait su refuser, suite à la réunion de ses instances nationales, de participer à la photographie d'une concertation bis et hypocrite. (///// suite page 2)

## L'Union Départementale FO 22 appelle à construire la Grève illimitée jusqu'à satisfaction des revendications !

par **Éric LE COURTOIS**  
Secrétaire Général de U.D. FO 22

**N**otre Confédération, à l'instar de notre Union Départementale, a combattu toutes les contre-réformes depuis 2016 ; et en lister la liste exhaustive serait trop longue ...

Néanmoins, quelques-unes, phares, donnent froid dans le dos « Loi Travail 1 par 49.3, Loi Travail 2 par Ordonnances Macron, Loi Rebasmen, Loi NOTRé : explosion du cadre républicain bis, Blanquer : explosion du Bac et de l'école ; étatisation de la Sécu et de la caisse de chômage, État d'Urgence permanent, loi Castaner « anti casseur » autorisant les arrestations préventives, encadrant la liberté de manifester et s'attaquant aux libertés individuelles. Nous savons tous que ces contre-réformes ont des conséquences gravissimes pour nos droits collectifs et pour la République Sociale.

Cela, mes camarades, relève d'une violence d'État sans précédent. Les contre-réformes fabriquent : l'appauvrissement généralisé des travailleurs, la disparition de l'égalité en droit ; construisent : des Baronnie régionales et intercommunales, la destruction des services publics et de leurs statuts (loi août 2019 T.F.P.), la baisse des retraites et des pensions, la casse de la promotion sociale par la formation continue, la suppression des C.I.F., des D.I.F. et l'individualisation paroxysmique des comptes personnels à la formation que les salariés doivent ouvrir eux même.

Cette violence du capitalisme, désormais débridé(e), est source de toutes les violences policières et des terribles blessures que subissent les manifestants. L'occupation militaire et policière de la ville de Biarritz à la fin de l'été, est la honte de ce système ; ils osent nous parler climat et responsabilité individuelle lorsque nous utilisons nos bagnoles-diesel, alors qu'ils (ou leurs frères) brûlent la forêt amazonienne en toute impunité !

Néanmoins, les adhérents de l'Union Départementale FO 22 gardent en mémoire les 16 jours de grève « saute-mouton » contre la Loi Travail El Khomri, et la capitulation des Secrétaires Généraux nationaux FO, CGT, FSU et Solidaires en rase campagne (un meeting intersyndical), qui renvoyait la lutte syndicale à la seule bataille juridique (y compris constitutionnelle ou B.I.T.)

Lors des premières annonces du projet de retraites à point (dossier en perspective depuis le gouvernement Fillon, puis remis en veille sous Valls suite aux résistances syndicales et réveillée par l'ex ministre du budget devenu Président), nous nous souvenons de la très grande mobilisation d'octobre 2018, à l'initia-

tive des instances nationales et du secrétaire général de FO d'alors, Pascal Pavageau, que je salue au passage, ainsi que tous ses prédécesseurs, dont Victor Griffuelhes avec lequel il partage le record des plus courts mandats, tous deux ayant été rattrapés par la violence du pouvoir.

Rappelons-nous l'appel à la démission de Pascal Pavageau, organisé sur toutes les radios par la Ministre du travail Pénicaud (Sinistre la plus riche de France) et pour comble sa demande fut reprise par nombre d'apparatchiks politiques) ! Une fois de plus la force revendicative pacifiste du syndicat était foulée au pied.

C'est donc bien normal, qu'au regard de l'irrespect gouvernemental des mobilisations de la classe ouvrière et de leurs syndicats, la révolte des travailleurs ait pris la forme des mobilisations des samedis et des ronds-points (gilets jaunes). Hormis le théâtre du grand débat, le mouvement des gilets jaunes n'a eu en guise de réponse du gouvernement que violences et moqueries : prime du travail au noir, légalisée sous le vocable « prime Macron », quelques miettes des Patrons/Princes qui, eux, obtiennent exonérations sur exonérations, et l'exonération du système Fillon – oblige, sur les plus bas salaires jusqu'au salaire médian est bien évidemment maintenant, bloquant ainsi toute augmentation !

À quand l'abrogation de tous ces freins (anti sociaux) ?!

Et le comble de ce capitalisme se matérialise par sa dérive populiste, une nouvelle fois renouvelée, où les migrants – coupables de migrer ! - souffrent et se noient ; où nos camarades marins, lorsqu'ils portent secours, sont livrés à la vindicte des communications gouvernementales européennes avec leurs tribunaux !

Par notre engagement syndical, à Force Ouvrière, nous sommes internationalistes et solidaires de tous les travailleurs en luttés, qui font face à : l'accroissement des inégalités, la rapacité du capital, de ses actionnaires et de ses armées d'occupation (pour la conquête permanente des trésors liés aux ressources naturelles) qui provoquent partout horreur, colère et révolte.

Nous réitérons notre conception internationaliste : les travailleurs et les peuples n'ont pas à payer les crises et les politiques inhérentes au capitalisme. La dette sert de prétexte aux attaques contre les travailleurs et leurs intérêts. Fidèle à l'internationalisme ouvrier, nous déclarons notre indéfectible solidarité avec les travailleurs de tous les pays, y compris

ceux contraints à l'exil et à l'exode et déclarons notre soutien à ceux qui résistent et accueillent. Ainsi, nous nous opposons à la montée des idéologies du rejet de l'autre. Nous, militants FO, nous prônons la liberté de circulation et d'installation partout dans le monde.

Les gouvernants n'ont de cesse de cultiver la peur et la violence à l'égard des travailleurs, rendant difficile l'exercice réel des droits syndicaux. Les syndicalistes qui combattent pour défendre emplois, droits collectifs, libertés et égalités sont exposés à de graves menaces et sont désormais dans le collimateur. Le capitalisme de crise, poursuit son fléau : les « créations d'emploi » cachent la précarité, la misère salariale est une politique froidement organisée, les actionnaires sont les gagnants. L'écart entre les riches et les pauvres devient abyssal.

Revenons à notre Sécurité Sociale et à nos retraites par répartition que partout, de tous les pays, nos camarades travailleurs envient.

Face aux multiples pressions, Yves Veyrier (Secrétaire Général de la Confédération FO), a raison de ne rien céder, de refuser les pseudo-concertations. La confédération a posé la revendication *juste essentielle* pour l'intérêt de notre classe ouvrière, à savoir qu'il est l'heure du retrait immédiat du projet retraite Macron/Philippe/Delevoye.

Mes camarades, la résolution de notre Union Départementale fixe le cap pour ce nouveau mandat, elle commence par les phrases suivantes : [...] *L'Union Départementale FO 22 tout comme tous ses syndicats n'auront de cesse d'appeler à construire la grève pour gagner le maintien des retraites par répartition. La résistance syndicale de tous Public/Privé en interprofessionnel pour s'opposer au projet de système de retraites par points du gouvernement est juste essentielle.*

*Tous les travailleurs sont conscients qu'ils seront perdants avec le système de la retraite à points, l'appauvrissement est mécanique elle s'effectue dans la durée (dixit discours de Fillon à l'université d'été du Medef) et à la marchandisation de tout le système social.*

*Toute la question du rapport de force dans une négociation se pose dans le respect des interlocuteurs (et non des partenaires sociaux) et pour Force Ouvrière la régression sociale ne se négocie pas ! Nous avons constaté depuis très longtemps que la négociation contractuelle a apporté des améliorations directes aux conditions de vie de la classe ouvrière, mais lorsque celle-ci est bafouée et se traduit par de la concertation médiatique, la seule is-*

sue de la classe ouvrière pour construire le rapport de force c'est la grève générale.

Le mandat est construit par les débats des adhérents en syndicat, ce point est fondamental, il détermine notre syndicat et l'action de nos délégués. C'est le seul qui peut permettre à la classe ouvrière aujourd'hui, de « résister (aux offensives du patronat et de l'État), revendiquer (salaire, conditions de travail, ...) et reconquérir (nos anciens droits et conquêtes sociales ») dans une situation où la classe des exploités ouvre, par la brutalité de ses coups, la voie à une réorganisation totalitaire de la société. [...].

Mes camarades, avec les membres de la Commission Exécutive, nous avons l'honneur et le devoir d'exécuter le mandat confié par les délégués du XXIVème congrès de notre Union Départementale.

Je tiens à terminer mes propos par une réflexion du camarade Alexandre HÉBERT (ex Secrétaire Général de l'Union Départementale CgtFO 44) : « Pour nous militants de la CgtFO, la question la plus importante, n'est pas de combattre, dans les Congrès réformistes, pour transformer la CgtFO en centrale révolutionnaire.

Nous combattons pour que la centrale réformatrice, reste sur le terrain de la lutte de classe. [...] Pour en faire un syndicat de lutte de classe, qui milite, se bat et négocie pour l'intérêt de notre classe.

*Un syndicat, rien qu'un syndicat ! »*

Mes camarades, fiers de notre combat, de notre engagement quotidien qui s'inscrit totalement dans les résolutions du congrès confédéral de Lille, nous saurons, pour nos droits et nos intérêts :

### **Résister, Revendiquer Reconquérir.**

Construire le syndicalisme libre et indépendant, celui de la Charte d'Amiens, celui des bourses de travail confédérées de Pelloutier. Soyons clairs dans nos revendications, c'est ainsi que nous gagnerons.

Vive la CgtFO, vive l'Union Départementale CgtFO des Côtes d'Armor, vive la grève, vive la Sociale.

Extrait du rapport oral d'activité au XXIVème Congrès par **Éric LE COURTOIS**, Secrétaire Général de l'Union Départementale CgtFO 22.



## PARTENAIRE



**"Expertiser n'est rien d'autre que mobiliser son expérience et ses compétences pour porter un regard unique sur chaque situation particulière"**

*Natacha BERDU-GERKENS Directrice de mission*

Se livrer à chaque fois à un exercice de diagnostic d'une entreprise différente, d'un contexte économique et social différent fait toute la richesse de notre métier. C'est pour cela que nous prenons chaque mission qui nous est confiée comme un nouveau défi.

## Partenaire



### Essentiel pour moi

Aésio et Macif signent un protocole d'accord pour la création de leur futur groupe d'assurances mutualiste. Les conseils d'administration des groupes Macif et Aésio ont validé le protocole d'accord qui pose les bases de la création d'un nouveau groupe commun à horizon 2020.

Acteurs historiques de la mutualité, les deux Groupes se sont engagés, depuis le début de l'année 2018, dans une ambition fondamentale : construire un acteur mutualiste de premier plan sur le marché français, capable d'offrir à ses sociétaires et adhérents actuels et futurs un accompagnement complet tout au long de leur vie en matière d'offres d'assurances et de services.

Le nouveau Groupe ainsi constitué :

- servira près de 8 millions de sociétaires, adhérents et clients, particuliers comme entreprises et leurs salariés, sur l'ensemble des domaines de la santé, de la prévoyance, de l'assurance dommages, de l'épargne et de la banque ;
- occupera des positions de leader sur plusieurs marchés : 1ère marque d'assurance automobile (*en nombre de contrats*), 1er assureur en prévoyance accident, 2ème groupe en santé individuelle et collective et 5e assureur habitation ;
- présentera un chiffre d'affaires supérieur à 8 milliards d'euros et plus de 5,8 milliards d'euros de fonds propres;
- emploiera près de 14.000 salariés en France.

FO a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

## Ouverture du XXIVème Congrès de l'U.D. FO 22 : « Nous continuons le combat de la classe ouvrière ! »

par Martial COLLET  
Secrétaire adjoint U.D. FO 22



**C**hers amis, chers camarades, je souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Bienvenue à tous les camarades qui participent à ce XXIVème Congrès de l'Union Départementale des Côtes d'Armor Force Ouvrière dans cette salle des Villes Moisan de Ploufragan.

Le Congrès des syndicats est toujours un moment fort dans la vie de l'organisation syndicale et celui-ci n'y dérogera pas, j'en suis sûr. Le Congrès, c'est le moment privilégié pour

les militants que nous sommes pour échanger, débattre des questions qui nous préoccupent et définir les orientations générales que nous voulons pour les trois prochaines années.

La tâche est rude car les coups pleuvent de toute part sur les salariés. Le Gouvernement multiplie les attaques, que ce soient sur les droits des chômeurs dont les allocations vont être revues à la baisse ou la réforme des retraites qui vise à faire cotiser plus longtemps

pour une pension en baisse. Tout cela est inacceptable, et il faut combattre toute régression sociale.

La situation économique n'est pas bonne. Les menaces d'une nouvelle crise généralisée du système sont de plus en plus présentes. Et du coup, les plans de licenciements et de suppressions d'emplois sont repartis à la hausse dans les grands groupes capitalistes. Il n'y a que le Gouvernement qui voit une amélioration de l'économie. Pour la majorité des salariés, c'est le contraire.

Le monde du travail doit tout faire pour préserver ses moyens de vivre dignement. C'est de tout cela que nous allons débattre aujourd'hui. La vie de l'Union Départementale, c'est la proximité avec les syndicats de base, c'est pouvoir les aider quand ils en ont besoin, c'est aussi la vie des Unions Locales qui sont les relais syndicaux dans les villes plus éloignées.

Alors, faisons de ce XXIVème Congrès, un moment riche et fraternel et dès à présent, j'appelle les 47 délégués mandatés par leurs syndicats.

Pour présider ce Congrès, je vous propose Béatrice CLICQ, Secrétaire Confédérale à l'Égalité et au Développement Durable.

Je déclare le XXIVème Congrès des syndicats FO des Côtes d'Armor ouvert. Bon Congrès à toutes et à tous, nous continuons le combat de la classe ouvrière, porté en son temps au sein de l'Internationale Ouvrière.



## « Ce n'est pas une journée d'action qui fera reculer le Gouvernement ! »

par Christine AUBÉRY  
Membre du Bureau de l'U.D. 22



Je vous transmets les salutations fraternelles des camarades du syndicat de Clercs de Notaire et Notaires salariés des Côtes d'Armor. Nous validons le bilan des actions menées par l'Union Départementale de tous les syndicats Force-Ouvrière des Côtes d'Armor, pendant ce mandat, ainsi que sa trésorerie.

Cela fait une année complète, aujourd'hui, qu'on nous a volé notre Congrès Confédéral. Un an que le secrétaire général de la confédération, Pascal Pavageau, mandaté par une très grande majorité des délégués au Congrès de Lille en avril 2018 - je rappelle que les délégués sont mandatés par les syndicats dans

toute la France sans restriction de nombre - Pascal a démissionné, poussé dans les orties par des méthodes de barbouzes. Ça nous a coupé les ailes ! Nous partions de ce Congrès très mouvementé, regonflés, persuadés que la priorité serait rendue à la lutte de classe et que la bureaucratie passerait en second plan. Tout reste à faire.

Alors nous, militants de base, nous continuons la lutte de classe, nous ne pratiquons pas les guerres intestines propres aux « élites » politiciennes. Nous nous inscrivons dans la lutte contre l'injustice faite à tous les travailleurs, quelque soient leurs statuts, leurs contrats, ou trop souvent l'absence même de contrats de travail : précarité, ubérisation, plateforme de distribution de missions de travail, tout le panel de l'asservissement de l'individu qui vend sa vie, sa force et ses connaissances.

L'œuvre d'émancipation des travailleurs ne se limite pas seulement aux seuls salariés, mais elle s'étend à l'ensemble des asservis par le capitalisme. La guerre est faite contre tous, elle ne se déroule pas à l'extérieur de notre petite enclave, dernier bastion du droit du travail qui tombe sous les coups de boutoir des ordonnances Macron. Nous devons sortir de notre tour d'ivoire et rejoindre les travailleurs en lutte comme il y en a parmi les Gilets Jaunes.

Nous avons le devoir de réagir, au plus vite. Nous savons faire, nous savons organiser, nous avons plus de 120 ans de pratique, avec des hauts et des bas certes, mais nous avons déjà eu des victoires. Désobéissons au despotisme de l'ordre établi, dénonçons l'état d'urgence, secouons le Joug de la soumission ! Prenons notre révolte en main, nous en avons la force.

Alors, le 5 décembre, va-t'il être une promenade de santé supplémentaire ? Le lendemain va-t'on entendre les litanies des pleureuses incomprises : « les gens ne comprennent rien ! » ? Nous avons une solution syndicale à partir d'aujourd'hui, la propagande par les actions telles que les Assemblées Générales, la création de comités de grève dans toutes les boîtes ouverts à tous les travailleurs sans exception, l'ouverture des cahiers de revendications, car le refus de la retraite à points n'est pas l'unique revendication !

Préparons le blocage du pays et de toute l'économie par la Grève Générale, mais cette fois, jusqu'à obtention de toutes nos revendications, sans concession. Quel acquis social n'a pas été obtenu par la lutte ? Nous n'aurons que ce que nous prendrons !

Exigeons au quotidien : Pain, Paix et Liberté !

## « Continuons à défendre les intérêts matériels, moraux et financiers des salariés ! »

par Jean-Louis ABAUTRET  
Ex membre de la C.E. de l'U.D. 22



Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des camarades du secteur de Loudéac. C'est avec une certaine émotion que je m'exprime devant vous aujourd'hui, car c'est la dernière fois que je le fais en tant que secrétaire de l'Union Locale de Loudéac et membre de la Commission Exécutive. En effet, j'ai trouvé une opportunité de travail dans le département voisin avec de meilleurs horaires, plus près de chez moi et de l'école de mes enfants, pour le même salaire. Je pense que tout le monde comprendra que je l'ai saisie. Mais que les choses soient claires, cela n'est nullement un adieu je serai toujours avec vous dans la lutte chaque fois que je le pourrais. Et vous pouvez faire confiance au gouvernement, aux capitalistes et à la Troïka pour nous donner les raisons de se revoir dans la rue, sous nos drapeaux, derrière les banderoles.

Chers camarades, conscient que mes 35 ans peuvent encore évoquer la jeunesse et aussi bizarre que cela puisse paraître mon intervention portera principalement sur les retraites.

Mais on ne peut pas parler des retraites sans parler protection sociale intimement liée à l'histoire de la lutte ouvrière, fondement du syndicalisme que nous portons. Comme le rappelle l'article premier des statuts de la confédération général du travail Force Ouvrière qui dit ceci : « La CGTFO a pour but de grouper sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener contre toute forme d'exploitation, privé ou d'état, pour la disparition du salariat et du patronat et la défense des intérêts moraux, physiques et financiers des salariés ».

C'est là l'héritage de la conscience de la lutte ouvrière : des condamnés pour le massacre de Haymarket Square aux fusillés pour l'exemple de 14-18, en passant par tous les pauvres bougres morts sous les balles des milices patronales et des États, pour l'obtention de la journée de 8 heures, la Sécurité Sociale et le régime universel de retraite. C'est certainement le devoir de mémoire ainsi que

le respect de l'utopie porté par tous ces hommes qui poussa les fondateurs de la CGTFO à écrire ce formidable article premier.

Et c'est ce même article qui me pousse ici à vous dire que pour défendre la Sécurité Sociale et le régime universel de retraite par répartition intergénérationnelle, il est nécessaire, crucial que nous soyons tous au combat. Il faut aller au combat avec toutes nos forces, tous nos syndicats, toutes nos fédérations et prendre toute notre place dans les médias pour alerter les salariés français de toutes opinions politiques, philosophiques et religieuses sur les enjeux de la contre réforme Macron.

Nous avons le devoir, il y va de notre crédibilité de serrer les rangs de notre organisation, motion après motion, et tout faire pour grouper les salariés en colère chez nous ainsi que dans les autres organisations et autre mouvement contestataires comme les Gilets Jaunes ou Inter Urgence, conscients qu'il faut mettre fin à la politique libérale destructrice de nos conquêtes sociales jusqu'à nos droits civiques et dont la contre réforme des retraites serait une trop grande victoire pour eux. Pour ceux qui détiennent le pouvoir, pour ceux qui détiennent la totalité des richesses produites, les richesses que nous produisons.

Parce que la retraite n'est pas l'arrêt du travail. La retraite c'est l'arrêt de l'exploitation. Oui mes camarades la retraite c'est la garantie d'une fin de vie, en bonne santé, loin de l'agressive exploitation qu'elle soit privée ou d'État. Et pour garantir un revenu digne sans être exploité, le régime des retraites établi en 45 s'appuyait sur le même crédo que la sécurité sociale à savoir « *cotisons selon nos moyens, pour se soigner selon nos besoins* ». Et c'est pour ça que le régime de retraite en France est dit solidaire intergénérationnel et nourri par le fruit du labeur des travailleurs (dont nous savons qui le détient). Et comme toutes conquêtes sociales elle est le fruit de l'engagement de camarades conscients de la lutte à mener.

Sauf que depuis les années 90 on nous basons avec le déséquilibre budgétaire de notre régime de retraites (loi Balladur, plan Juppé, loi Fillon, loi Woerth, décret Hollande/Ayraud) en omettant volontairement les raisons de ce déséquilibre ou déficite à savoir un manque colossal de contribution des plus riches. Et tous les plans dit de sauvetage du régime

des retraites n'ont eu pour but de nous faire cotiser plus, plus longtemps pour être de moins en moins pensionnés. Avec une finalité à peine cachée qui est de mettre notre système par terre. C'est de mettre tout ce pognon que nous nous partageons aux mains des capitalistes. La retraite à points de Macron c'est l'ouverture à la retraite par capitalisation où seuls ceux qui auront les moyens auront les droits à la retraite que voudront bien leurs accorder les fonds de pension à la Madoff, que des gens comme Guillaume Sarkozy sont déjà prêts à ouvrir (vous savez le frère du Président qui nous à tous réuni dans les rues de Paris un certain 15 Juin 2010, où nous étions les seuls à appeler à la grève à contrario de l'entente des artisans de la loi scélérate de 2008.)

Pour vendre son système à points Macron aurait aimé mais il ne peut pas jouer la carte du déficit, c'est pas moi qui le dit mais son haut commissaire M. Delevoy qui écrit en page 6 de son rapport. (oui j'ai été jusqu'à la page 6 !) : « *Le système actuel, grâce aux efforts de ces 25 dernières années, est proche de l'équilibre financier* ». Rappelons au haut commissaire, ministre ou au sinistre Haut commissaire que les efforts dont il parle n'ont été su portés que par les salariés.

Oui mes camarades, les efforts dont il parle ne sont autres que le recul de 60 à 62 ans d'âge légal pour le droit à la retraite, de l'allongement de la durée de cotisation et bien sûr de la C.S.G. et la R.D.S. Ne pouvant donc nous jouer la carte du déficit, le gouvernement nous joue deux autres cartes toutes aussi classiques.

La première c'est le vieux mythe des soit disant privilèges des régimes spéciaux. Un argument facétieux qui trouvera écho à la centrale de la CFDT, qui déjà en 2010 par la voie de Chérèque proposait la retraite à la carte, la retraite notionnelle qui n'est pas si différente de la retraite à points de Macron. Et donc, vous voyez bien que le fumeux âge pivot n'est qu'un leurre offert à la CFDT qui est prête à accompagner tout le reste de la réforme.

A FO il nous faut rappeler que « les efforts de ces 25 dernières années ont été également supportés par les régimes spéciaux, que les régimes spéciaux existent parce qu'ils existaient déjà avant le régime général. Et pour finir sur ce point, au vu des inégales réparti-

tions des richesses produites s'il doit y avoir ajustement pour nous il ne peut se faire que par le haut.

La deuxième carte que nous joue le Gouvernement est tout aussi classique. C'est l'augmentation de l'espérance de vie. Celle là comme les autres gouvernements ils l'ont prise au MEDEF (il faut dire que les conseillers de Macron sont soit militaires soit au MEDEF) Car pour le MEDEF, le problème des retraites est un problème démographique. Les salariés vivent trop longtemps. Les conquêtes sociales qu'on leur a arrachés les ont empêchées de nous exploiter suffisamment pour que l'espérance de vie n'augmente pas. En aucun cas le problème viendrait des milliards qu'ils détournent des caisses du système avec leur chantage à l'emploi et leur pin's. Non pour-eux faut travailler plus longtemps pour crever plus tôt.

A FO, nous n'oublions pas que les capitalistes de cette mondialisation sont aujourd'hui plus riches que les rois, les empereurs, les tsars qui exploitaient la classe ouvrière, sans la journée de 8 heures, sans conventions sociales, sans droit à la retraite et sans sécurité sociale. Ils ne nous feront pas croire que nos conquêtes sociales sont un frein à leurs expéditions, à leurs économies. Ils nous feront pas croire que le problème de la retraite est démographique, comme ils nous ont pas fait croire que le problème de l'emploi c'était le code du travail et ses prud'hommes.

Parce que nous à FO, nous avons conscience de ce monde de classes et nous avons conscience que la lutte qui nous oppose à eux n'aura de salut que par la disparition du patronat et du salariat. C'est notre article premier. C'est lui qui nous rassemble, nous conforte et nous pousse toujours à revendiquer, non pas de nouveaux droits mais plus de droits. Et ça passe forcément par le maintien de nos droits conquis :

- Maintien des régimes spéciaux ;
- Maintien du système intergénérationnel ;
- Maintien du système par répartition des richesses ;
- 37,5 années pour tous, public privé.

C'est ça défendre les intérêts moraux, physiques et financiers des salariés.

Mort à l'oppression, mort à l'exploitation, longue vie à la liberté et à l'indépendance !



# battons-nous contre la retraite à points

La Sécurité Sociale a été créée par les ordonnances d'octobre 1945. L'assurance vieillesse constitue une des branches avec la maladie, la famille et les accidents du travail. C'est là qu'a été créé le régime général des retraites, qui s'applique à l'époque à tous les salariés du privé, hors agriculture.

Le principe de fonctionnement de ce régime est de créer

un système qui fonctionne par répartition : les cotisations des actifs servent à financer la même année les pensions des retraités.

A la création de ce régime, l'idée était de créer un régime unique pour tous. Cependant, certaines professions et organismes ont préféré conserver leur propre régime : c'est l'origine des régimes spéciaux.

## 1. Qu'est-ce que la retraite par répartition ?

→ Un système solidaire : les personnes en activité paient pour les retraités.

→ Un système protégé des intérêts financiers : l'argent cotisé est versé immédiatement aux retraités, sans passer par les banques ou être placé en bourse.

→ Pour avoir le droit à une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé 43 ans et être âgé d'au moins 62 ans. Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps c'était 37,5 années de cotisation et 60 ans. Cet âge de la retraite et cette durée de cotisations posent déjà problème, puisque la moitié des personnes âgées de 62 ans ne sont déjà plus en emploi (chômage/invalidité/pré-retraite/inactivité).

→ Le montant de la retraite est calculé à partir des 25 meilleures années dans le privé, et des 6 derniers mois dans le public. Ces deux moyens de calcul reflètent des carrières différentes dans le privé et le public. Le montant de la retraite peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux déterminé par le nombre de trimestres acquis.

→ Des dispositifs de solidarité permettent de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...). Ce sont des droits pris en charge, soit par la Sé-

curité Sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

→ La retraite par répartition repose sur des cotisations qui sont gérées par une caisse paritaire, la CARSAT, dont les administratrices sont des élues des syndicats ouvriers et patronaux.

*Le système actuel n'est, certes, qu'une maigre compensation à une vie d'exploitation dans des conditions souvent difficiles. Mais il a l'avantage de fonctionner par répartition : il repose sur une logique de solidarité entre générations.*

Je prends le relai!



Merci... courage!



*Avec le système par points, la montée du chômage et des carrières en pointillés, les retraites seront tellement maigres que toutes celles et ceux qui le peuvent se tourneront vers des complémentaires privées.*

Pourquoi je cotise pour ce croûton au lieu de garder mes thunes pour ma retraite?!



*Moins de répartition collective, pour plus de capitalisation individuelle.*

Illustrations : Emma. Le reste de la BD est sur son site : [emmaclit.com](http://emmaclit.com). Merci à elle !

Et puis on nous fait croire qu'il faut travailler plus ... mais du travail, il n'y en a plus !

D'après l'INSEE, à 60 ans, une personne sur deux n'est plus en emploi.

Et le taux de chômage, tous âges confondus, est de 9,1%.



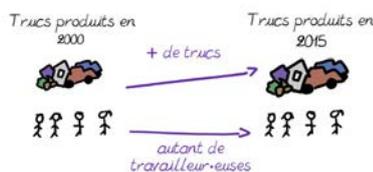
Bin ... si y'a des jeunes qui cherchent du boulot ...

... ptêtre qu'on peut me laisser aller à l'hôpital tranquille ?

Et c'est bien là qu'on nous entourloupe...

... car quand on nous parle du nombre de retraités qui augmente, on « oublie » soigneusement de dire que la productivité aussi.

La productivité, c'est la vitesse à laquelle on fabrique des trucs. Entre 2000 et 2015, elle a augmenté de 10%.



Logiquement, on aura donc toujours de quoi nourrir tout le monde, même s'il y a plus de retraité-es. Sauf que ...

... Les gains de productivité, au lieu d'être déduits des prix pour bénéficier à tout-es, ils partent dans les profits.

Bah ... excusez-moi mais je ne vais pas offrir à ces employés ce qu'ils ont produit en plus ...

... alors que je peux en profiter pour m'acheter un 3ème yacht !

En 2018, plus de 2/3 des bénéfices des entreprises du CAC 40 ont été versés aux actionnaires.

Entre 2018 et 2019, leurs gains ont augmenté de 13%.



Mais pourtant c'est nous qui ...

Chut.

## 2. Qu'est-ce que la retraite par points ?

La retraite par points est un nouveau mode de calcul de la retraite. Off, la retraite est toujours par répartition (ce sont les personnes en activité qui paient pour les retraités, sans délai).

Mais dans le système par points, il n'y a plus de trimestres cotisés ni de salaire moyen de référence. Tout au long de la carrière, chaque euro de salaire cotisé permet d'acheter des « points » de retraite. La valeur d'achat de ces points sera déterminée chaque année par l'État. Pour l'instant, le rapport Delevoye évoque 10€ cotisés pour un point.

Chaque salarié accumule donc des points. En fin de carrière, il transforme ces points en un montant annuel de retraite. Pour connaître ce taux de remplacement, l'État fixera chaque année la valeur de service du point, c'est-à-dire la valeur en euros d'un point de retraite. Cette valeur pourra baisser en cas de crise économique, de baisse de la démographie ou d'autres problèmes conjoncturels.

Exemple fictif pour bien comprendre :

J'ai 10 000 points de retraite, que j'ai achetés en cotisant 10€ pour un point.

→ L'État décide que le point vaut cette année 0,55€ (la valeur prévue actuellement) : j'ai une retraite de 5500€ annuels, soit 458€/mois.

→ L'État décide que le point vaut cette année 0,50€ : j'ai une retraite de 5000€ annuels, soit 416€/mois.

Les retraites obtenues seront ensuite indexées sur les prix, et non sur les salaires. C'est l'État qui gère donc les retraites. Les notions d'âge de départ et de durée de cotisations disparaissent. En théorie, dans ce système, le salarié pourra décider de partir n'importe quand, avec le nombre de points qu'il a à ce moment.

Mais en pratique, le gouvernement a déjà annoncé qu'il y aurait un âge avant lequel le salarié aura une décote sur sa retraite, pour forcer les salariés à partir plus tard. Il parle pour l'instant de 64 ans.

Ce système par « points » est présenté comme un progrès. Il serait plus simple et plus juste, puisqu'il instaure le même mode de calcul pour tout le monde. Il est vrai que le système actuel est parfois complexe, notamment pour les personnes qui ont cotisé dans plusieurs secteurs. On peut imaginer que dans le système par points, le nombre de points sera connu chaque mois et qu'on pourra le suivre au fur et à mesure.

Alors, pourquoi on est contre ?

### 3. Les dangers de la retraite par points

Selon le gouvernement, il s'agirait d'une réforme technique, qui ne servirait pas du tout à faire des économies, mais à rendre le système plus « juste » et plus « lisible ». **En vrai, quand on regarde mieux, on se rend compte que ce n'est pas du tout le cas.**

#### → D'abord il y a des dangers qui sont liés à l'étatisation de la retraite :

- Ce que le gouvernement appelle la « règle d'or » : ça veut dire que la part des retraites dans le PIB sera fixe, pour toujours. Sauf que vu la pyramide des âges, la part de retraités dans la population va continuer à augmenter pendant encore plusieurs années. Du coup, **plus de retraités qui se partagent le même budget, mécaniquement ça fait baisser la retraite de tout le monde.**



- **Les points seront cumulés sur toute la carrière**, ce qui entraînera une baisse drastique des pensions : les salaires les plus bas, de début de carrière par exemple, seront pris en compte comme les autres. **Les années de chômage, de temps partiel, de maladie**, et autres, ne seront plus effacés par le mécanisme des 25 meilleures années ou des six derniers mois dans la fonction publique.

On présente le calcul sur toute la carrière comme un progrès : en réalité c'est une catastrophe, pour tout le monde.

- **Ce projet ne fera qu'aggraver les inégalités entre**

- Ensuite il y a les risques liés au fait que **la valeur du point sera fixée chaque année par l'État**. Les cotisations rentreront dans le budget général de l'État, et pourront servir de variable d'ajustement. Comme le point d'indice dans la fonction publique, ça sera possible de ne pas l'augmenter pendant plusieurs années, voire de le faire baisser, si le gouvernement décide qu'il a besoin d'argent pour financer autre chose. **En clair, le niveau des retraites n'est plus garanti : lorsque la situation économique se dégradera, le niveau des pensions baissera.**

#### → Ensuite il y a des dangers liés au mode de calcul :

**hommes et femmes** du fait des carrières morcelées pour de nombreuses femmes (congé maternité, temps partiels subis, etc.) et de la suppression de certains droits dus à la naissance d'enfants.

#### Un exemple.

La majoration de 10 % pour les deux parents au 3ème enfant est remplacée par **une majoration de 5 % pour un des deux parents au choix, à chaque enfant**. Comme toutes les majorations en pourcentage, elle est très injuste, puisqu'une personne qui gagne 3000€ gagnera trois fois plus par enfant qu'une personne qui gagne le SMIC. Mais en plus, comme il faut choisir le parent qui l'aura, et que les hommes gagnent en moyenne 25 % de plus,

on peut deviner dès maintenant que les **couples hétérosexuels choisiront de verser la majoration à l'homme**. Ce qui fera encore baisser les retraites des femmes. Pour couronner le tout, ce sera la dernière épouse qui bénéficiera de la pension de réversion, quel que soit le nombre d'années de mariage.

- **Les jeunes qui commencent à travailler ou qui vont bientôt travailler** seront pleinement touchés par la réforme des retraites. 1er emploi stable vers 28 ou 29 ans, enchaînement de boulots précaires, jobs étudiant, périodes de chômage, tous ces événements feront baisser leur retraite.

**En conclusion, le système universel par points entrainera :**

→ **Une baisse du montant des retraites.** FO a calculé que la baisse de retraites sera d'environ 30 %. Conséquence : ceux qui auront les moyens se mettront à capitaliser, ouvrant la porte aux retraites privées, aux fonds de pension comme aux États-Unis. Pour les autres, ce sera la pauvreté.

→ **Un allongement de la durée de travail** jusqu'à 64 (âge dit « du taux plein par génération »), 65, 66, 67 ans... **pour tous**. Cet âge pourra évoluer en fonction des « équi-

libres financiers du système ». Le salarié qui part avant 64 ans subira une décote de 5 % par année manquante.

**En clair, le choix entre partir pauvre ou vieux !**

→ **Les femmes seront les grandes perdantes.**

→ **Les jeunes seront les premiers sacrifiés.**

→ La **pénibilité** qui est prise en compte au travers, des « carrières longues », des « catégories actives » de la fonction publique, les régimes spéciaux, sera balayée par le régime universel. **Il faut rappeler qu'à 35 ans, un cadre a six ans d'espérance de vie en plus qu'un ouvrier.** Cette différence n'est pas compensée par la pénibilité, elle le sera encore moins désormais. **Qui peut imaginer que l'on travaille comme aide à domicile, ouvrière en horaires postés ou couvreur, jusqu'à 67 ans ?**

Depuis quelques années on nous dit qu'il n'y a plus d'argent, que l'on vit de plus en plus vieux, que devoir travailler plus longtemps est une évolution logique. Que l'on ne peut pas garantir des retraites comme actuellement avec de plus en plus de retraités.

**Pourquoi ce n'est pas vrai ?**

## 4. De l'argent il y en a dans les poches du patronat

**Les financements existent pourtant pour faire vivre et améliorer durablement les régimes existants, car c'est bien notre travail qui crée les richesses, et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !**

→ Les gouvernants qui nous disent qu'il y a de plus en plus de retraités par rapport aux actifs oublient de dire que **la productivité augmente elle aussi chaque année**. Elle a augmenté de 10 % entre 2000 et 2015. Ça veut dire qu'avec le même nombre de salariés, on produit 10 % de choses en plus qu'en 2000. **Et on veut nous faire croire qu'on ne pourrait pas avoir 10 % de retraités en plus ?**

→ Dans un rapport sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, publié le 8 octobre 2019, la Cour des Comptes constate le **coût faramineux des « cadeaux » ou exonérations de cotisations sociales accordés aux entreprises, d'un montant de 90 milliards d'euros. Combien de retraites on finance avec ça ?!**

→ **Par ailleurs :**

- 1 million d'emplois créés, ce sont 13 milliards € pour la protection sociale, l'augmentation des sa-

laire de 3,5 %, c'est 6,5 milliards € pour financer les retraites,

- la lutte contre le travail dissimulé, c'est 6 milliards €,
- l'égalité des salaires entre hommes et femmes, ce serait plus de 10 milliards € pour la Sécu en 2020.

Cette réforme des retraites c'est donc uniquement **un choix politique**. C'est pourquoi nous continuons à revendiquer :

- **L'augmentation générale des salaires**, et particulièrement des bas salaires : plus de cotisations c'est plus d'argent pour financer les retraites.
- **L'égalité des salaires entre hommes et femmes.**
- **L'interdiction du temps partiel subi et des contrats courts.**
- **Des créations d'emplois, si besoin par la baisse du temps de travail**, dans le public et dans le privé.

**Avec ces mesures, on finance largement la retraite à 60 ans à taux plein pour tout le monde.**

Mais pour ça, il va falloir se battre...

**En grève et dans la rue à partir du 5 décembre !**

**DOSSIER RÉALISÉ PAR TOUTE L'ÉQUIPE  
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FO DU FINISTÈRE.  
MERCİ A EUX !**

## « Tous ensemble, il est possible de faire reculer le Gouvernement ! »

par Jean-Luc LE POTTIER  
Secrétaire du syndicat U.S.D.T.L. 22



**M**es chers camarades, bonjour. Vous avez le salut fraternel des camarades de, L'U.S.D.T.L. FO 22 L'Union Syndicale Départementale des Transports et de la Logistique Force Ouvrière des Côtes d'Armor.

Mes camarades, le transport routier en France va mal, les employeurs du transport, sont toujours et encore en train de se plaindre. La pénurie de conducteurs est passée par là, il faut dire qu'avec un taux horaire du plus bas coefficient, 7 centimes au-dessus du S.M.I.C. et 1,19 euros pour le plus haut coefficient, les prétendants ne se bousculent pas à la porte. Mais cela ne suffit pas à nos patrons qui en veulent toujours plus, la fraude quasi générale dans certaines entreprises est monnaie courante. A la fin du mois le conducteur regarde sa fiche de paye et là, stupeur : mais je n'ai gagné que ça, pourtant j'ai fait des heures !

Fiches de paye non conformes, rectification des fichiers soustraits de la carte conducteur, fli-

cage a outrance, journées avec des amplitudes a rallonge, tachygraphe paramétré en coupure contact, incitation, voir obligation à procéder à des opérations de manutention, sélecteur de tachygraphe en positions repos sont d'actualité.

Toutes ses opérations frauduleuses n'ont qu'un seul but, enrichir toujours encore plus le patronat. Les patrons savent bien y faire, un bon coup de brosse dans le sens du poil, un peu de pommade et le tour est joué. Pour les heures de travail effectuées en position repos, la réponse du patron est simple : « Marque moi ça, je te les paierais (un jour peut-être ...) ou alors payés en chèques cadeaux. » Ils savent bien y faire les employeurs du transport. Le vendredi en fin de semaine : « allez, tu bois un coup », ou alors « allez tu manges avec nous. ». Le salarié pense alors qu'il est membre important dans l'entreprise, c'est surtout un moyen de l'amadouer et de le mettre sous sa coupe. Il est en effet beaucoup plus simple, et moins onéreux de payer à boire et à manger que de lui payer ses heures supplémentaires créant en sorte un sentiment de copinage, allez on est tous copains dans l'entreprise. Mais gare au retour de bâton.

Un salarié qui va demander des comptes car les heures de travail ne correspondent pas à la réalité, va être mis de côté, les plus mauvaises tournées, le plus mauvais matériel, la mise à l'écart par ses propres collègues qui marchent dans le sens du patron.

C'est ainsi deux à trois heures par jour qui passent à la trappe, travaillées et non payées.

Sur un an, c'est plus de 600 heures par conducteur qui passent à l'as et je ne parle pas des risques en cas d'accident, l'enquête prouvera que le conducteur était en train de travailler, sélecteur du chrono en position repos. L'employeur jurera par tous les saints qu'il n'a jamais donné de telles consignes, et que dans son Entreprise, on doit respecter la réglementation européenne. Toute la responsabilité incombera alors au conducteur, avec toutes les conséquences qui en découleront.

Autre point que je tenais à aborder sur les retraites. Le congé de fin d'activité transport qui permet à un conducteur de quitter le service à 57 ans sous certaines conditions après des millions de kilomètres passés derrière un volant. La pérennité du dispositif était acquise jusqu'au 31 décembre 2020, mais après, et bien mes camarades, la semaine dernière, sous l'impulsion des organisations syndicales, et plus particulièrement Force Ouvrière et mon camarade Patrice CLOS, Secrétaire Général de notre fédération, le Gouvernement a reculé, et reporté le système jusqu'au 31 décembre 2022.

C'est une victoire pour les camarades du transport, mais la bataille continue. Pour sanctuariser ces dispositions à notre convention collective, nous démontrons une fois de plus que, tous ensemble, il est possible de faire reculer ce Gouvernement.

Un seul mot d'ordre, mes camarades, retour au 37,5 années et maintien des régimes spéciaux.

Merci de votre écoute, bonne fin de Congrès.

## « Retrouvons le chemin de la lutte des classes ! »

par Martial COLLET  
Secrétaire du syndicat FO.M.St-B



**M**es camarades, j'interviens au nom du syndicat des Métaux. Contrairement aux déclarations de Macron et ses ministres zélés, le chômage ne

baisse pas en France. Plus de 6 millions de femmes et d'hommes sont toujours privés d'un véritable emploi. Ajoutons les allocataires du R.S.A., des jeunes pas encore inscrits à Pôle Emploi ou des moins jeunes radiés des listes, on compte près de 9 millions de pauvres dans ce pays. On est loin des rotomontade de Mme Pénicaud, la défenseuse du monde des affaires et des licenciements au sein du Gouvernement.

Oui, le chômage de masse pèse sur l'ensemble de la classe ouvrière. La peur du chômage est utilisée par le patronat pour imposer la généralisation des contrats précaires, des bas salaires ou des horaires à rallonge. Pour inaugurer son prétendu « Acte 2 », Macron a lancé une réforme de l'assurance chômage. Cette énième réponse va aboutir à faire baisser les indemnités alors que moins de 50% des chômeurs sont indemnisés. C'est scandaleux !

La France est le pays où les milliardaires se sont enrichis le plus, mais c'est aux salariés, aux retraités, aux chômeurs qu'on demande de faire des sacrifices.

Le monde capitaliste est en crise. Il craque de partout et les risques d'une récession généralisée sont de plus en plus perfectibles. Face à la guerre que nous mène le patronat et le Gouvernement qui fait tout pour lui faciliter la tâche, les salariés qui font tout fonctionner dans cette société doivent retrouver la conscience de la force considérable qu'ils représentent.

L'action syndicale collective est un bon moyen d'y accéder. Retrouvons le chemin de la lutte des classes. Syndiquez vous, regroupez vous dans vos syndicats FO pour agir et obtenir nos justes revendications.

## « Le militantisme de terrain a de vrais résultats ! »

par Philippe SAVÉAN  
Secrétaire du syndicat Point P Bretagne



**M**es camarades, je vous transmet le salut des ouvriers du Bâtiment des Côtes d'Armor ainsi que des camarades de Point P et de Lafarge.

Cette année, FO a remporté chez Point P les élections du C.S.E avec 60% des suffrages, devant un syndicat qui ne manifeste jamais et qui réalise 39%. Pour un C.S.E de 850 salariés, ces élections sont une vraie réussite, avec un combat et un vrai martèlement sur le terrain.

Car oui mes camarades, le militantisme de terrain a de vrais résultats, il faut savoir écouter, conseiller, épauler les collègues de travail chaque jour car dans toutes les entreprises locales où celles du CAC 40, la pression, que dis-je, la compression des salariés est énorme.

Au niveau du S.S.C.T., alors là, ils ont fait fort,

ils nous ont flingué un outil remarquable qui fonctionnait à merveille. Nous étions auprès des salariés dans les boîtes, à veiller aux conditions de travail qui parfois laissent à désirer et nous étions là pour dire aux patrons de respecter les règles et conditions de travail. Depuis, ils nous ont pondus des commissions avec des rapports qu'il faut présenter aux C.S.E., sans aucun résultat ou presque. Quel gâchis !

Concernant la communication auprès des collègues sur la vie du syndicat, nous avons tout à gagner auprès des salariés, si nous savons les écouter, les épauler et les encarter car oui, le syndicat ne vit pas d'amour et d'eau fraîche et quand le délégué FO fait le boulot dans la boîte, alors les cartes syndicales coulent à flot !

Voilà mes camarades, kenovo et bon vent !

## « Soyons prêts à bloquer le pays par la grève générale pour engager la reconquête sociale ! »

par Gwenola GAYET  
Secrétaire Générale du S.D.A.S. 22



en Europe et dans le monde, à la misère en voulant nous faire revenir au moyenâgeux contrat individuel de louage de services où on se retrouverait seul face au patron.

Dans ce contexte, même si c'est difficile, même si elle a pris des coups, la classe ouvrière résiste, quitte à être confrontée à la criminalisation de l'action syndicale exemplaire, à l'instar de nos camarades de l'A.P.A.J.H. 22-29-35 qui ont dû répondre, devant les forces de l'ordre, aux légitimes revendications exprimées dans un tract qui serait, selon un certain point de vue, diffamatoire.

Il est d'une extrême nécessité de nous rappeler que notre rôle de syndicalistes, notre unique rôle de syndicalistes libres et indépendants, est bien de stopper ce rouleau compresseur qui écrase et détruit des pans entiers de nos conquêtes sociales, acquises de dures luttes.

Il est alors d'une extrême nécessité de nous rappeler que la Charte d'Amiens, adoptée au 9ème Congrès de la CGT en octobre 1906 par 830 voix pour, 8 contre et 1 abstention, débute ainsi : « La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles

que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. »

Car oui, « Être gouverné, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé, apprécié, censuré, commandé, par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu... Être gouverné, c'est être, à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique, et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, rançonné, exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé ; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. » (Pierre-Joseph PROUDHON).

Il est d'une extrême nécessité de se rappeler que la Charte d'Amiens, outil hautement syndical, s'oppose bien à la Charte du Travail et aux logiques corporatistes. Notre congrès est l'occasion pour les militants des Côtes d'Armor, présents ce jour, de souligner leur attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant. Les tentatives de subordination des organisations syndicales

**M**es camarades, je vous adresse le salut fraternel du S.D.A.S. FO 22. Notre Syndicat Départemental de l'Action Sociale votera pour le rapport d'activité, et pour le rapport de trésorerie.

Mes camarades, nous sommes confrontés à une politique réactionnaire poursuivie avec obstination par les gouvernements successifs, sous l'injonction notamment des institutions européennes. Systématiquement, méthodiquement, ils détricotent tout ce qui a été construit, notamment à partir du Conseil National de la Résistance. L'objectif est clair : foutre en l'air tout ce qui est protection sociale collective. Gel des salaires, destruction du droit du travail, attaque sur les retraites, plans de licenciements, etc, constituent les pièces d'un même puzzle conduisant partout,

par les partis politiques de tous horizons sont donc à combattre. Et nous ne pouvons combattre que ce que nous connaissons bien...

Ainsi, l'entrisme est une fusée à plusieurs étages. Le premier étage étant celui des « moines-soldats », ceux qui donnent de leur personne : contrôle du discours, acculturation, engagement, connaissance des statuts. Puis la main sur le cœur, prise de contrôle de l'instance, quitte à inciter à faire re-voter une instance jusqu'au résultat escompté. Se faire adouber par les anciens, encadrer les nouveaux, faire des alliances, solidifier une tendance minoritaire pour accéder aux échelons intermédiaires. Éviter les sujets qui fâchent, utiliser des circonvolutions langagières, faire la Sainte Nitouche. Mais surtout, ne jamais, JAMAIS, admettre la manœuvre permanente ! Ne jamais admettre que l'objectif est autre ! Une fois que la tendance minoritaire est solidement tenue, la prise de pouvoir peut être tentée si tel est l'objectif, en poussant vers la sortie les récalcitrants, en réalisant des alliances avec les ennemis des ennemis... Et c'est gagné !! Entrisme réussi !!

Il est des moments où il est d'une extrême nécessité de rappeler, d'expliquer à tous que l'action de la CGTFO s'inscrit bien dans la continuité de l'historique CGT. Il est des moments où il est d'une extrême nécessité de remettre les pendules à l'heure et de rappeler que la Charte d'Amiens, si elle concède à

chaque syndiqué la liberté de participer à des groupements corporatifs, qu'ils soient philologiques ou politiques, demande, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

A la pseudo morale des partis politiques, nous opposons l'indépendance de classe du syndicalisme ouvrier. A la Charte du travail, nous opposons la construction permanente du syndicalisme libre et indépendant dont nos racines sont fortes de la Charte d'Amiens. Le syndicalisme rassemblé, le syndicalisme de co-gestion ne passera pas car les militants de la CGTFO existent ! Luttons contre l'écobuage politique ou l'art d'enfumer...

L'Union Départementale CGTFO 22 et ses syndicats se doivent de continuer à mener le combat pour préserver nos conquêtes sociales. Avec l'ensemble des travailleurs, nous devons combattre la politique d'austérité qui tend à faire payer aux salariés, et à eux seuls, les conséquences de la sacro-sainte crise. Nous devons rester sourds aux homélies de la solidarité Nationale, du partage des pauvretés entre salariés, des impératifs économiques de la sacro-sainte entreprise.

Mes camarades, soyons déterminés pour nos droits, pour obtenir :

- La préservation du service public, de sa présence territoriale et du statut des agents ;

- L'augmentation générale des salaires, pensions et retraites, minima sociaux, tant dans le privé que dans le public ;
- La défense de l'assurance chômage et des droits des chômeurs, de la protection sociale collective et du salaire différé ;
- La défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de grève et de manifester ;
- L'abrogation de la loi travail, des ordonnances Macron et des lois scélérates de 2008 qui encadre la « représentativité syndicale ».

Et puisque « La sécu, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner et on se bat pour la garder ! »

- Maintien de l'ensemble des régimes de retraite existants et refus de tout système universel par points ;
- Retour à la retraite à taux plein, à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations ;
- Retour à la Sécurité Sociale issue des ordonnances de 1945.

Contre l'exploitation, soyons déterminés et clairs ! Soyons prêts à bloquer le pays par la Grève Générale pour engager la reconquête sociale. Notre Sécu vaut bien une grève !!

Vive le syndicalisme de lutte de classe,  
Libre et Indépendant ;  
Vive la CGTFO ! Vive la sociale !!

## « Les camarades militants ne lâchent rien même dans la tourmente ! »

par Marc PAILLARDON  
Secrétaire du syndicat C.H.2.P.



Mes Camarades, avant de commencer cette prise de parole, il est important de préciser aux participants de ce Congrès, que ce texte a été rédigé par les camarades du conseil syndical du Centre Hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre, réunis en instance, le 17 octobre dernier, c'est-à-dire hier, et ceux-ci m'ont mandaté, pour le lire à cette tribune.

Le C.H.2.P., régulièrement appelé ainsi, car il est

le résultat de plusieurs fusions, par absorptions, d'établissements publics de santé, est composé d'un Service de Soins A Domicile avec une antenne à Lamballe et une sur la commune de Moncontour, Deux Centres Hospitaliers, deux Pharmacies à Usage Intérieur et de 5 Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes. La distance entre les deux établissements les plus éloignés est de 64 kms. Pour notre organisation syndicale, le trajet de notre local pour se rendre l'administration générale hospitalière est lui de 46 kilomètres. Il est facile, dans ces conditions, de comprendre la complexité de l'activité syndicale. Difficultés pour les personnels, de venir à notre rencontre, et pour nous c'est une problématique importante, pour effectuer la tournée des services, en particulier pour rencontrer les personnels de nuit. Faire le tour des établissements en partant de notre local, selon Google maps, cela correspond à 152 km avec 2h30 de trajet estimé ! Ca plante le décor !

Malgré tout, les camarades tiennent à dire aux congressistes, que leur militantisme est mené au

quotidien par des actions ciblées, elles sont de tous les instants que compose la journée hospitalière, et ceci pour que les agents puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Statuts, rémunération, évolution de carrière, conditions de travail, dossiers individuels, interventions auprès de l'administration en faveur d'agents, et j'en passe, sont autant d'actions syndicales qui ont été effectuées pour la défense et la protection des droits des salariés du C.H.2.P. Si André Bergeron rappelait, à son époque, qu'il y avait encore du grain à moudre, pour dire qu'il était encore possible d'aller chercher, par la négociation, des acquis nouveaux, aujourd'hui, force est de constater que les établissements et en particulier au C.H.2.P., ce qui est nécessaire d'aller chercher en combattant, parce que c'est un combat, c'est tout simplement l'application de la réglementation.

Pour chaque agent, que nous accompagnons, que nous défendons et qui au final obtient le bénéfice d'un droit réglementaire est considéré, par nos militants comme une victoire ! C'est triste, mais c'est une vérité qu'il vous faut entendre.

Mais, les camarades ont aussi fortement insisté pour qu'il soit rapporté à cette tribune que tout ce travail syndical n'est malheureusement plus reconnu à sa juste valeur. Sans parler de reconnaissance, le travail syndical reste mal connu, voire ignoré. Ignoré par beaucoup car notre syndicat subit des attaques, sans précédent de la part de la direction générale. Un discours systématiquement discriminant, discours managérial « anti-FO », professé également par des cadres, soucieux que le ciel ne leur tombe pas sur la tête, comme cela a pu arriver à ceux qui n'obéissent pas à la direction générale. Le tout en collaboration avec une organisation, soit disant syndicale, à quatre lettres et plutôt de couleur orange. Organisation, que nous avons découverte par la fusion, car avant, nous étions le seul syndicat que les agents sollicitaient.

Mes camarades, tout est ordonnancé, pour faire passer, nos militants engagés dans la lutte, pour des faiseurs de troubles, des menteurs. Objectif, semé le doute auprès de certains agents. Ce qui amène aussi, quelques adhérents à nous demander de ne pas divulguer leur appartenance à notre organisation syndicale par peur de représailles. Nous savons que c'est dur à entendre, c'est encore plus difficile, je vous l'assure à le vivre. Cette réalité, nous la subissons depuis la fusion, ...trois ans bientôt !

Les méthodes utilisées sont d'une telle violence, pour notre syndicat, que certains militants, intervenant au titre du syndicat FO sur les différents sites, annoncent vouloir prendre du recul. Pas un seul de nos militants n'obtient une autorisation spéciale d'absence au titre de l'activité syndicale sans mener le combat. C'est épuisant. Même un simple adhérent, rencontre des difficultés lorsqu'ils sollicitent une autorisation spéciale d'absence à titre syndicale, tant vis-à-vis de sa hiérarchie, que de ses collègues de travail.

Hier, en conseil syndical, une soignante, femme militante a dit, je cite : - « *Dans cet établissement, si le syndicalisme est un droit, c'est un droit qui quand on le revendique, on le paie cher* ». Nos camarades élus ou mandatés se retrouvent en grande difficulté dans les instances dédiées normalement au dialogue social.

La volonté clairement affichée depuis le début du directeur général est de ne rien concéder, et surtout, il interdit à ses collaborateurs toute négociation avec notre syndicat. Lors des instances, mêmes les PV de réunions ne relatent pas la vérité des débats. Les camarades qui siègent sont humiliés. Aucune note d'informations ou de services ne nous est transmise.... Le directeur général dénigre en permanence notre composante. Et pourtant, ce directeur est un adhérent FO. Adhérent au syndicat national des cadres FO ! Dans l'organigramme, il est même référencé comme responsable régional de son syndicat.

Pour autant, le message qu'il m'est demandé de vous dire, c'est que les camarades militants ne

lâchent rien, même dans la tourmente. Quelque fois, contre vents et marées, pour reprendre une expression bien Bretonne, nous passons dans les services rencontrer les personnels. Nous constatons que le climat social est tendu et il n'est pas rare d'assister à des scènes de profond mal-être.

Nous n'avons cessé de chercher un interlocuteur dans nos instances, mais nous n'avons trouvé qu'une administration froide, refusant toute demande, au nom de ses contraintes financières et ses obligations d'équilibre budgétaire ! Conseil de discipline, sanctions, licenciements sont les réponses de ce directeur au mal-être des personnels. De tels agissements sont contraires à nos valeurs.

Nous avons demandé de l'aide à Confédération et à l'Union Départementale. Nous avons ainsi reçu un courrier précisant que le Secrétaire Général de la confédération s'était entretenu avec le secrétaire général de la fédération des services publics et de santé et qu'on avait leur soutien. Les membres du conseil syndical, n'ont jamais douté de cela, mais ce qui était demandé allait bien au-delà d'un simple soutien, ils voulaient une action forte, rappelant que tout adhérent et quel que soit sa position hiérarchique, doit respecter les valeurs de notre organisation syndicale, notamment de coordonner tous les efforts en vue de l'amélioration constante de la situation de ses adhérents, mais aussi de maintenir l'entente et l'harmonie entre toutes ses organisations et en finalité, de faire, en tous lieux et toutes circonstances, la propagande pour le syndicat.

L'Union Départementale, représentée par son Secrétaire Général, est venue à la rencontre des militants, des courriers ont été envoyés et une rencontre avec un avocat a été obtenue. Le contexte social général n'est pas des plus sereins compte tenu des contraintes financières imposées par le gouvernement aux chefs d'établissements. Nous le savons.

Mais est-ce une raison suffisante pour laisser un adhérent FO, directeur d'établissement hospitalier public mettre la pression sur les agents, brandissant comme une menace le déficit budgétaire pour mieux supprimer les acquis ?

Je cite l'une de ses interventions, qui m'a été rapportée, mettant volontairement une pression psychologique sur les agents : « *attention, si vous faites des vagues, l'hôpital ne sera plus rempli, ce qui veut dire qu'il n'y aura plus de rentrée d'argent et l'Administration ne pourra plus verser vos salaires* ».

Nous faisons le constat que l'organisation syndicale FO, demande beaucoup aux militants de terrains, mais lorsque le syndicat de base fait « appel », la réponse n'est pas toujours à la hauteur des attentes, pourtant légitimes.

Dans cet établissement, où règnent la terreur, le mépris, la discrimination et les interdits, le conseil

syndical me demande de dire à cette tribune que le syndicat du C.H.2.P. perd un peu de sa motivation, notamment aussi à cause de l'inertie des personnels qui se traduit par peu de mobilisation lors des appels à la grève, ou à la mobilisation. Ce côté humain, où tout le monde se serre les coudes semble s'être envolé au moment de la fusion.

Alors la question tombe : « *quand rien ne va, pourquoi continuer ?* »

La réponse apportée à cette question devra venir du Secrétaire Générale de l'Union Départementale ou de la Confédération, représentée ici par la camarade Béatrice Clicq, et est fortement attendue par les camarades de mon syndicat et aura une importance, dont je l'avoue ne pas connaître moi-même les conséquences.

Autre sujet, les membres du conseil syndical souhaitent rapporter les propos qui ont été discutés en Assemblées Générales concernant les manifs. Les jeunes adhérents estiment que si une manifestation est organisée pour exprimer dans la rue, une revendication portée par notre syndicat, rien n'empêche que celle-ci soit agrémentée de musiques appropriées. C'est dit !

Et puis je terminerais, cette intervention en abordant un thème, qui selon moi doit devenir une priorité absolue, tant pour la confédération et ses fédérations que pour les unions départementales. Je veux ici, faire référence à la formation de nos adhérents. La formation syndicale doit être considérée comme l'une des principales voix pour le développement de notre organisation. Elle doit permettre à nos militants de porter plus efficacement encore leurs mandats « Force Ouvrière ». En ayant nommé, Rachèle Barrion, à la barre de la formation syndicale du C.F.M.S., la confédération donne un signe fort, en ce sens, je m'en félicite, et je tenais à le souligner.

Un signe fort, car je connais le militantisme de Rachèle Barrion, son engagement syndical. Une bonne nouvelle pour notre organisation syndicale, parce que j'ai pu lire que l'objectif de son mandat est d'amener par des formations de qualité, les adhérents en militants, en leur donnant l'envie de s'engager plus encore, de syndiquer leurs collègues, de porter un mandat, en éduquant au respect du mandat. Un programme ambitieux.

La volonté affichée de cette camarade, c'est que la formation soit un dispositif permettant d'acquérir rapidement des compétences pour répondre aux agents qui vous disent « on ne peut pas faire autrement, c'est comme ça, on n'y peut rien ».

Les mois qui vont s'écouler, ne vont pas être un long fleuve tranquille, c'est pourquoi, l'information et la formation seront pour nous un outil essentiel pour mener les combats.

Vive le syndicat libre et indépendant !  
Vive le syndicat Force Ouvrière !

## Calendrier 2020 des stages C.F.M.S. à l'Union Départementale.

par Gwenola GAYET  
Secrétaire Adjointe U.D. FO 22

INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Du 02/03 au 06/03 et du 02/11 au 06/11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifester un intérêt pour l'action syndicale ;</li> <li>• Être présenté par son syndicat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société ;</li> <li>• Organiser et coordonner le travail syndical.</li> </ul>
ROLE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ-SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	Du 30/03 au 03/04	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ;</li> <li>• Être membre titulaire du C.S.E.. (Inscription possible des élus suppléants après accord du C.F.M.S.)</li> </ul> <p><b>Le coût de la formation doit pris en charge par le C.S.E.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les différents outils du C.E. / C.S.E.</li> </ul>
CONNAÎTRE SES DROITS NIVEAU 1	Du 26/06 au 28/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ;</li> <li>• Réservé en priorité aux délégués du personnel ou aux membres d'un C.H.S.C.T. ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique dans le cadre des contrats de droit privé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire appliquer la convention Collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat ;</li> <li>• Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.</li> </ul>
NÉGOCIER	Du 18/05 au 20/05	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ;</li> <li>• Ouvert aux Délégués syndicaux, Secrétaires de syndicat, Délégués du Personnel, Désignés D.S., Représentants du Syndicat élus en Comité Technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.</li> </ul>
COMMUNICATION ORALE	Du 22/09 au 24/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ;</li> <li>• Avoir une expérience militante confirmée (Secrétaire de syndicat ou Section, Délégués syndicaux, membre de C.E. ou C.A. de l'U.D., etc...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser et de développer les facultés d'expression orale dans le contexte syndical ;</li> <li>• Les participants seront acteurs de leur apprentissage par le biais de mises en situations suivies de débriefings personnels et émotionnels.</li> </ul>
ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL	Du 05/10 au 09/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ;</li> <li>• Être membre au C.H.S.C.T. ou au S.S.C.T. ;</li> <li>• Être présenté par son syndicat.</li> </ul> <p><b>Le coût de la formation doit pris en charge par le C.S.E.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercer les missions de membres au CHSCT / SSCT en lien, avec les actions du syndicat.</li> </ul>

## Les Unions Locales

**Union Locale de Saint-Brieuc**  
5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc  
Secrétaire : Patrick GAUTHIER  
Secr. adjoint : Lionel MASSA  
Secr. adjoint : Denis WINCKEL  
Tel : 02.96.33.62.63 - Fax : 02.96.33.22.63  
Mail : contact@fo22.fr  
*Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h*

**Union Locale de Lannion**  
15, place des Patriotes - 22300 Lannion  
Secrétaire : Patrice LOISON  
Secr. adjointe : Gwenola GAYET  
Tel : 02.96.46.52.40 - Fax : 02.96.37.43.66  
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr  
*Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h*

**Union Locale de Lamballe**  
48, rue de Dr Lavergne - 22600 Lamballe  
Secrétaire : Jocelyne MARTIN  
Secr. adjointe : Isabelle LEFEUVRE  
Tel : 02.96.34.79.36  
*Uniquement sur rendez-vous.*

**Union Locale de Dinan**  
Allée de la Fontaine des Eaux - 22100 Dinan  
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE  
Secr. adjoint : Laurent MATEU  
Secr. adjoint : Patrick RENWEZ  
Tel : 02.96.39.65.07  
*Uniquement sur rendez-vous.*

**Union Locale de Loudéac**  
36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac  
Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ  
Tel : 02.96.66.09.40  
*Uniquement sur rendez-vous.*

**Union Locale de Guingamp**  
4, place du Murio - 22200 Guingamp  
Secrétaire : Céline KOVACS  
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC  
Secr. adjoint : Didier WALLERAND  
Tel : 06.03.20.16.73  
*Uniquement sur rendez-vous.*

**Union Locale de Paimpol**  
Secrétaire : Christine AUBÉRY  
Secr. adjoint : Jean-Claude CADIOU  
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI  
Tel : 06.32.95.84.36  
*Uniquement sur rendez-vous.*

**Union Locale de Rostrenen**  
Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU  
Tel : 02.96.33.62.63  
*Uniquement sur rendez-vous.*



## Agenda

**Judi 23 janvier à Saint-Brieuc**  
Commission Juridique à 14h00  
à l'Union Départementale.

**Judi 20 février à Saint-Brieuc**  
Commission Juridique à 14h00  
à l'Union Départementale.

**Du 2 au 6 mars à St-Brieuc**  
Stage «Découverte FO et  
Moyens d'Actions du Syndicat» à  
l'Union Départementale (*inscrip-  
tions sur [accueil@fo22.fr](mailto:accueil@fo22.fr)*).

**Judi 19 mars à Saint-Brieuc**  
Commission Juridique à 14h00  
à l'Union Départementale.

## Partenaire

# FICÉOS



Expertise comptable

# INFOQUEST

Bulletin d'information de l'Union Départementale  
CgtFO des Côtes d'Armor.

Adresse: 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc  
Téléphone: 02.96.33.62.63 - Fax: 02.96.33.22.63  
Mail: [contact@fo22.fr](mailto:contact@fo22.fr)

Site internet: [www.fo22.fr](http://www.fo22.fr)

Directeur de la publication: Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef: Patrick GAUTHIER

Prix au numéro: 0,50€ - Abonnement: 1,50€

Abonnements: 02.96.33.62.63

Création et réalisation: Stéphane CARMENT

Illustrations: © U.D. FO 22

Impression: Imprimerie JACQ (Plérin - 22)

Commission paritaire: 0420 S 05 317

Dépôt légal: Décembre 2019

Ont participé à ce numéro: Eric LE COURTOIS,  
Martial COLLET, Christine AUBÉRY, Jean-Louis  
ABAUTRET, l'équipe de l'U.D. FO 29 (cahier  
Retraites), Jean-Luc LE POTTIER, Philippe SA-  
VÉAN, Gwenola GAYET, Marc PAILLARDON et  
Dominique KERN (crédit photos).

## La défense du consommateur : l'AFOC



Cher camarade, tu es adhérent  
à un syndicat Force Ouvrière et  
à ce titre, adhérent à l'**AFOC**.  
L'**AFOC** intervient dans deux do-  
maines privilégiés : le droit des  
consommateurs d'une part et le  
droit des locataires d'autre part.

Comme le droit au travail et le droit aux soins, le droit au logement est pour  
l'**AFOC**, l'un des droits fondamentaux. Pour cela, L'**AFOC** revendique :

- La limitation des loyers et des charges et l'encadrement des surloyers ;
- L'amélioration générale du cadre de vie des locataires : entretien  
systématique et amélioration des équipements collectifs, maintien de  
la présence des gardiens, aménagement des logements et des in-  
frastructures pour les personnes âgées et les handicapés, accès faci-  
lité aux réseaux de transports collectifs ;
- L'agrandissement et la réhabilitation du parc locatif ;
- La redéfinition de la place du logement social dans les plans d'ur-  
banisme (...)

## Action Juridique et défense du salarié

Pour résumer : défendre et construire les droits pour la dignité et les  
intérêts des travailleurs et de leur famille, sont les points essentiels  
qui nous rassemblent et cela pour notre organisation syndicale, contre  
toute emprise politique ou religieuse qui non pas à régir ou à inter-  
venir dans notre action, ces objectifs permanents et constamment  
partagés fondent la solidarité des salariés syndiqués à la CgtFO.

Les camarades syndiqués les plus avertis en matière de droit sont réunis  
au sein de la commission juridique de l'union des syndicats pour assister,  
représenter et organiser la défense des adhérents avec les délégués  
syndicaux à l'occasion des conflits individuels et où collectifs du travail.

La Commission d'Action Juridique de l'Union Départementale (conseil-  
lers prud'homaux, conseillers de salariés, défenseurs militants, délé-  
gués syndicaux, représentants des Unions Locales ...) se réunit une  
fois par mois - le 3ème jeudi du mois - à l'Union Départementale.  
Contacts : Paul VALADAS, Patrice LOISON et Martial COLLET.



## Bulletin d'adhésion



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Profession / Entreprise : \_\_\_\_\_

## Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, du mardi au jeudi de  
9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00. Les  
autres jours sur rendez-vous. Contacts :  
Yvon BOURHIS - Chafik EL AOUGRI  
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63  
Mail : [afoc.22@orange.fr](mailto:afoc.22@orange.fr)

A Lannion, le lundi, mardi et mercredi  
de 9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.  
Avec ou sans rendez-vous. Contacts :  
Antoine GOUASDOUÉ et Patrice LOISON  
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)

A Dinan, Guingamp, Lamballe, Lou-  
déac et Paimpol, uniquement sur ren-  
dez-vous (*coordonnées des Unions  
Locales en page 15*).

## Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi, mercre-  
di et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de  
14h00 à 18h00. Et sur rendez-vous.  
Contact : Paul VALADAS  
Tél : 02.96.33.62.63 / Fax : 02.96.33.22.63  
Mail : [juridique@fo22.fr](mailto:juridique@fo22.fr)

A Dinan, le lundi de 9h00 à  
12h00. Et sur rendez-vous.  
Contact : Paul VALADAS  
Tél : 02.96.39.65.07 / Fax : 02.96.39.65.07  
Mail : [ulfo-22-dinan@orange.fr](mailto:ulfo-22-dinan@orange.fr)

A Lannion, du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et 14h30 à 17h30.  
Contact : Patrice LOISON  
Tél : 02.96.46.52.40 / Fax : 02.96.37.43.66  
Mail : [ulfo.22lannion@orange.fr](mailto:ulfo.22lannion@orange.fr)